

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEES 157 G - 2013 DASES 624 G Subvention et convention avec l'association Aurore (15e) visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé « Carré des Biffins ».

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer avec l'association Aurore (15e) une convention visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé « Carré des Biffins » ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer avec l'association Aurore, 1-3, rue Emmanuel Chauvière (15e) (n° 2013_00037, numéro SIMPA 2541) une convention, jointe en annexe, visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé « Carré des Biffins ».

Article 2 : La dépense correspondante, 290.000 euros, sera imputée :

- d'une part, pour 70.000 euros,
au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013, sous réserve du vote des crédits,
- d'autre part, pour 220.000 euros,
au chapitre 17, rubrique 564, nature 6574, DF 34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013, sous réserve du vote des crédits.